



PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION 2010 – 2012 DU BASSIN D'EMPLOI DE CHÂTEAU-CHINON



PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE CHÂTEAU-CHINON



S O M M A I R E

- 1. CONVENTION ETAT – COLLECTIVITES TERRITORIALES – PARTENAIRES.**

- 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.**

- 3. FICHES ACTIONS.**

- 4. ANNEXE**
- TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL

**1. CONVENTION ETAT,
COLLECTIVITES TERRITORIALES,
PARTENAIRES**

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE CHÂTEAU-CHINON

AVENANT AU CONTRAT DE REVITALISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE CHÂTEAU-CHINON

ENTRE :

L'Etat représenté par M. Christian GALLIARD de LAVERNEE, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or,

Le conseil régional de Bourgogne représenté par M. François PATRIAT, président,

Le conseil général de la Nièvre représenté par M. Marcel CHARMANT, président,

Le syndicat mixte du pays Nivernais-Morvan, représenté par M. Christian PAUL, président,

La communauté de communes du Haut-Morvan, représentée par M. Henri MALCOIFFE, président,

La mairie de Château-Chinon, représentée par M. Henri MALCOIFFE, maire,

Le comité interconsulaire (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture), représenté par M. Jean-Pierre ROSSIGNOL, président,

L'agence de développement Fibre Active, représentée par M. Thierry DOUBRE, président ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008 ;

VU le contrat de revitalisation du bassin d'emploi de Château-Chinon signé le 23 mai 2008 ;

VU la délibération du conseil régional de Bourgogne en date du 14 décembre 2009 ;

VU la délibération du conseil général de la Nièvre en date du 18 janvier 2010 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du plan.

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées.

Le territoire de Château-Chinon et plus particulièrement la commune de Château-Chinon Ville et son bassin de vie seront durement touchés par le resserrement du plan de stationnement des unités de défense qui d'une part, a conduit à la fermeture en 2009 de l'établissement d'impression de l'armée de terre (EIAT) et d'autre part, aboutira en 2011 à celle du service des ressortissants résidant à l'étranger (SRRE), avec la suppression respective de 68 et 22 emplois.

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un important dispositif d'accompagnement des territoires concernés a été mis en place.

Le plan local de redynamisation (PLR), accompagné de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, a pour objectif de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par la restructuration.

De plus, à titre tout à fait exceptionnel, l'Etat a décidé de retenir Château-Chinon dans la liste des sites bénéficiant d'une délocalisation d'un service de l'administration centrale et des communes éligibles à la cession à l'euro symbolique dans le cadre des opérations de restructuration de la défense.

Compte tenu du dispositif déjà mis en place sur le bassin d'emploi de Château-Chinon pour compenser les pertes d'activité et d'emplois consécutives à la restructuration de l'entreprise DBAPPAREL (Château-Chinon) et AARON (Arleuf), les partenaires du présent plan s'accordent à mobiliser des moyens supplémentaires à ceux actés par le contrat de revitalisation pour accompagner cette nouvelle perte d'activité et d'emplois.

Pour ce faire, afin d'optimiser la synergie des actions et des moyens, les signataires décident par le présent avenant :

Article 2 – Objectif retenu.

Les parties signataires se fixent l'objectif de création d'au minimum 90 emplois sur la période 2010 - 2012, complémentaires aux 200 emplois prévus initialement dans le contrat de revitalisation.

Dans la mesure où les restructurations de défense et la fermeture de AARON affectent essentiellement Château-Chinon Ville et son canton, l'effort portera sur ce périmètre.

Article 3 – Périmètre retenu.

Le bassin d'emploi retenu est celui du contrat de revitalisation à savoir, les cantons de Château-Chinon (avec une priorité sur ce canton), Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert, Corbigny, Montsauche-les-Settons, Lormes et Luzy.

Article 4 – Durée.

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois et prorogera dans la même limite de durée le contrat de revitalisation signé le 23 mai 2008.

Article 5 – Actions de revitalisation.

a) Acquérir, requalifier et promouvoir le site de l'EIAT

Cette action prioritaire a pour objectif l'accueil d'une nouvelle activité créatrice d'emplois, si possible dans le secteur de l'imprimerie.

Elle comporte en premier lieu le financement d'une mission d'accompagnement à la reprise de l'imprimerie par un investisseur privé. Au-delà des trois mois dévolus à cette recherche de repreneur, une mission de réindustrialisation et de revitalisation du site sera lancée.

Elle est définie par la fiche action PLR n° 1, annexée au présent plan.

b) Conduire une analyse des potentialités du territoire

Cette analyse permettra de mettre en perspective les potentialités du territoire par rapport aux actions prévues dans le cadre du contrat, de les réorienter et d'en renforcer l'efficacité par l'engagement d'une action de promotion.

Cette action est définie par la fiche action PLR n° 2.

c) Développer l'offre territoriale disponible sur le canton de Château-Chinon et soutenir les créations d'entreprises

La fiche action 1.2 du contrat de revitalisation prévoit le développement de l'offre territoriale sur l'ensemble du bassin d'emploi de Château-Chinon, soit 7 cantons.

Il convient dans le cadre de ce plan, d'affecter en premier lieu sur le canton de Château-Chinon, les moyens supplémentaires à la viabilisation de l'extension de la zone de Chaligny et à la création de la zone de Salorge pour un total d'environ 10 ha complémentaires.

Indépendamment de ces deux zones identifiées, les moyens supplémentaires pourront être affectés à la viabilisation d'une zone structurante du bassin d'emploi, soit la zone de Luzy pour 10 ha supplémentaires.

Au-delà de l'accompagnement social prévu dans le cadre des restructurations de la défense et des dispositifs d'aides de droit commun, un soutien particulier pourra accompagner les projets de création d'entreprise sur le bassin d'emploi.

Cette action est définie par la fiche action PLR n° 3.

d) Conforter la filière tourisme

La fiche action 2.2 du contrat de revitalisation prévoit le développement de l'offre touristique par le soutien de projets privés avec des aménagements collectifs.

Dans le cadre du PLR, il s'agit de mener des actions complémentaires visant à conforter et à accroître la fréquentation des principaux sites touristiques du bassin d'emploi à travers une offre muséographique renouvelée et s'appuyant sur les dernières innovations de la technologie numérique.

En outre, le projet d'aménagement touristique du Haut-Folin sera accompagné.

Cette action est définie par la fiche action PLR n° 4.

e) Développer les filières agroalimentaires

Il s'agit d'appuyer les démarches de diversification des activités agricoles, notamment les initiatives privées de création d'atelier d'engraissement.

Afin d'élargir et d'organiser dans le Morvan le circuit des produits agroalimentaires, une action complémentaire est retenue dans le cadre du présent plan pour renforcer les activités d'abattage, de transformation et de commercialisation.

Elle est définie par la fiche action PLR n° 5.

f) Appuyer l'implantation d'entreprises par des aides directes à l'emploi, à l'investissement, au conseil et à la formation.

En complément des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises, mobilisés par le conseil régional Bourgogne dans le cadre du contrat de revitalisation (fiche action 0.1.6) et des dispositifs de droit commun, une mobilisation large et coordonnée des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises sera mise en œuvre afin de favoriser l'accueil et le développement d'activités créatrices d'emploi.

Elle est définie par la fiche action PLR n° 6.

Article 6 – Contributions financières.

Le plan local de redynamisation, conclu à hauteur de 9 064 736 €, s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat au titre des crédits PLR de 3 000 000 d'euros, en complément du soutien déjà apporté au titre du contrat de revitalisation.

Les collectivités territoriales signataires pourront consolider les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent plan selon leurs critères d'éligibilité.

Article 7 – Validation des dossiers.

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

Article 8 : Mission d'animation, de coordination et de suivi.

L'animation, la coordination et le suivi de ce plan s'effectuent selon les mêmes modalités que celles mises en place dans le cadre du contrat de revitalisation du bassin d'emploi de Château-Chinon.

Article 9 – Comité de site.

Pour le suivi des mesures spécifiques liées à l'accompagnement des fermetures des sites de la défense, le comité de pilotage du contrat de revitalisation (cf. article 8 du contrat de revitalisation) est renforcé des membres suivants :

- le délégué interrégional aux restructurations de la défense pour la région Bourgogne ;
- le délégué militaire départemental de la Nièvre ;
- le médiateur mobilité centre-est ;
- un représentant de la DATAR.

Article 10 - Mise en œuvre du plan local de redynamisation.

Au cours de sa mise en œuvre, le plan peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de pilotage pour validation. Dans ce cadre, le comité de pilotage examinera une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par PRESAGE, procédera à une évaluation des actions du PLR et, si nécessaire, à des réaffectations.

Fait à Château-Chinon, le 5 février 2010

*Le Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or*

Le Préfet de la Nièvre

Christian GALLIARD de LAVERNEE

Nicolas QUILLET

*Pour le président du conseil régional
de Bourgogne,
Le premier vice-président*

Le sénateur de la Nièvre

Christian PAUL

René-Pierre SIGNE

*Le président du syndicat mixte
du pays Nivernais-Morvan*

*Le président du conseil général
de la Nièvre*

Christian PAUL

Marcel CHARMANT

*Le président de la communauté
de communes du Haut-Morvan*

Le maire de Château-Chinon Ville

Henri MALCOIFFE

Henri MALCOIFFE

Le président de l'interconsulaire

Le président de FIBRE ACTIVE

Jean-Pierre ROSSIGNOL

Thierry DOUBRE

2. DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le PLR s'appliquant sur un périmètre identique à celui du contrat de revitalisation de Château-Chinon signé le 26 mai 2008, le diagnostic qui avait été validé par l'ensemble des partenaires dans ce dernier document, est retenu pour le PLR.

En complément de ce diagnostic, une étude a été commanditée au cabinet SOFRED afin de confirmer, au regard du nouveau contexte, la stratégie qui a été retenue dans le cadre du contrat de revitalisation. Cette étude, centrée sur l'objectif de redynamisation économique du canton de Château-Chinon et notamment de requalification de l'emprise de l'EIAT, a permis de mettre en exergue les éléments de réflexion suivants.

Les points d'appui pour une revitalisation du territoire et de l'emprise de l'EIAT.

- *Le patrimoine touristique et culturel* : un territoire naturel préservé et reconnu, la présence du parc naturel régional du Morvan, la richesse du patrimoine monuments historiques, les grands lacs, l'attractivité touristique de la Bourgogne au plan national et international ;
- *Une boucle très haut débit* qui dessert la majeure partie du territoire ;
- *Une ressource forestière importante* (résineux : douglas) qui arrive à maturité ;
- *La présence de grands leviers de développement* (Parc naturel régional du Morvan,...) ;
- *Du foncier et des bâtiments disponibles à prix attractif* ;
- *Des aides financières importantes pour capter des projets structurants* : ZRR, contrat de revitalisation, PLR, LEADER+, fonds privés de revitalisation, FIRT,... ;
- *Un solde migratoire devenu récemment positif et l'arrivée de nouveaux habitants* : jeunes retraités et nouveaux actifs (nouveaux agriculteurs, Néerlandais, Britanniques) ;
- Des exemples de *diversification des activités agricoles* réussies, à multiplier.

Préconisations d'actions structurantes pour développer l'économie et l'emploi.

Focaliser et renforcer la prospection exogène autour des secteurs prioritaires ciblés :

- Mettre en place un plan de prospection partagé ;
- Centrer l'action de prospection sur les filières prioritaires :
 - Filière bois, éco-activités, éco-construction...
 - Tourisme et loisirs : marchés et industries du sport de plein air, éco-tourisme...
 - Economie résidentielle : services à la personne, candidats à la relocalisation en zones rurales, activités dédiées aux marchés des seniors, travail à domicile via le très haut débit ...
 - Santé : marchés du bien-être (wellness, médecines douces, cosmétologie, plantes médicinales), matériel médical, industries et services dédiés aux handicapés...
 - Agro-alimentaire : agriculture bio, nouveaux concepts de distribution en circuits courts, industries de la 2^{ème} transformation de la viande.

Redévelopper une offre foncière et immobilière durable à destination des entreprises et notamment du micro-entrepreneuriat :

- Lancer une pépinière destinée notamment à soutenir l'entrepreneuriat endogène ;
- Etudier l'opportunité de la création d'un nouveau télécentre ;
- Mettre en œuvre des éco-procédés dans la requalification des zones d'activité existantes ou la création de nouveaux sites (énergies renouvelables, bâtiments à énergie passive, photovoltaïque sur les toitures...);
- Développer des « premières » (ex : plateformes d'expérimentation et de démonstration des éco-matériaux) ;
- Mettre en place des outils et des actions de promotion supports (site internet, brochure de présentation de l'ensemble de l'offre foncière et immobilière...).

Encourager le développement endogène et l'entrepreneuriat dans le bassin de Château-Chinon :

- Mettre en place un suivi systématique de comptes clés du territoire (liste à définir) ;
- Identifier des projets de développement de ces comptes clés et les accompagner ;
- Orienter et suivre les demandes des comptes clés vers l'interlocuteur pertinent ;
- Financer des diagnostics simplifiés si nécessaire pour prévenir les difficultés éventuelles ;
- Mettre en place un immobilier dédié à la micro-crédation (pépinière d'activités artisanales) ;
- Lancer un concours de la création d'entreprise avec octroi d'une bourse créateur ;
- Lancer un forum de la création-reprise d'entreprise.

Créer un pôle autour de la thématique « Eco-Construction » :

- Constituer un pôle d'envergure régionale susceptible de renforcer les entreprises existantes et d'attirer de nouvelles entreprises ;
- Réaliser une cartographie détaillée des compétences des entreprises de la filière (éco-construction et éco-activités) à l'échelle du territoire (élargi au département si besoin) ;
- Etudier la possibilité de renforcer le pôle éducation/formation de Château-Chinon sur ces métiers spécifiques en liaison avec les lycées professionnels déjà implantés sur le périmètre ;
- Elaborer sur cette base une offre pouvant servir de base à une prospection ciblée ;
- Lancer des actions de prospection en lien avec les offres et cibles définies ci-avant.

Renforcer le dispositif d'enseignement et de formation dans le bassin :

- Lancer à l'échelle du bassin une étude de GPEEC territoriale permettant d'identifier les besoins des entreprises locales en matière de profils et de formations ;
- Etudier les possibilités de renforcement de l'appareil de formation, susceptibles de renforcer les entreprises existantes et d'attirer de nouvelles entreprises (ex : nouveaux métiers du BTP, métiers des services à la personne, éco-construction, santé et handicap, valorisation des déchets et nouveaux matériaux, nouveaux métiers du tourisme et de la restauration, etc) ;
- Etudier la possibilité de renforcer le pôle éducation de Château-Chinon sur une partie du site de l'EIAT en liaison avec les lycées professionnels déjà implantés sur le périmètre ;
- Organiser d'éventuelles prospections d'organismes de formation privés susceptibles d'être intéressés par une implantation en liaison avec le tissu existant.

Renforcer la filière tourisme :

- Etudier les possibilités de renforcement de l'appareil de formation, susceptibles de renforcer la filière tourisme et d'attirer de nouvelles entreprises (nouveaux métiers du tourisme, de la restauration, ...)
- Professionnaliser et renforcer la prospection des grands opérateurs d'hébergement, du tourisme de loisir et d'affaires ou des opérateurs innovants ;
- Etudier la mise en réseau de l'offre touristique du Morvan dans le cadre d'une offre touristique bourguignonne structurée ;
- Etudier la « privatisation » de structures touristiques (bases nautiques, campings municipaux, musées, etc) de façon à dégager une nouvelle rentabilité ;
- Etudier les projets touristiques innovants (éco-habitat, résidence de tourisme en matériaux durables, éco-hôtel, éco-lodge, magasins d'usines, vitrines économique-touristiques, bistrot-musée, ...)
- Capter les marchés des chercheurs de résidences principales et secondaires, des voyageurs...
- Capitaliser sur l'image PNR et le label «Grands sites de France ».

Renforcer le marketing territorial, la promotion et la communication :

- Favoriser l'organisation d'événements professionnels dans le bassin sur les filières identifiées comme prioritaires (conférences, réunion de comités d'entreprises, réunion de clusters...)
- Capitaliser sur des initiatives « pionnières » pour communiquer sur le territoire via une stratégie de relation presse (ex : nouvelle implantation) ;
- Inviter des journalistes économiques ou de la presse spécialisée dans des filières pour des reportages sur les projets réussis dans le Morvan ;
- Agir sur la notion d'éco-destination ou de destination durable ;
- Organiser un accueil sur mesure pour les candidats à l'implantation et leurs familles (livret d'accueil, guichet unique, inscription dans les réseaux, manifestations annuelles de bienvenue...).

3. FICHES ACTION

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1	Acquérir, promouvoir et requalifier le site de l’EIAT. (PLR)
Diagnostic - constat	
<p>Situé dans le centre de Château-Chinon, à proximité de l’ancien bâtiment DIM, le site de l’EIAT représente une surface de 8 400 m² bâtie subdivisée en 8 bâtiments dont une partie industrielle de 4 400 m² et 13 chambres. En outre, l’équipement utilisé pour l’imprimerie est de haut niveau technique.</p> <p>La localisation, la taille et l’état des bâtiments, ainsi que le niveau d’équipement, favoriseront l’accueil de porteurs de projet.</p>	
Description de l’action	
<p>1^{ère} phase : Prospection exogène ciblée dans le secteur de l’imprimerie.</p> <p>Il s’agit de rechercher en priorité une activité similaire permettant de reprendre tout ou partie des ouvriers de l’EIAT.</p> <p>Une mission de prospection exogène a été définie et sera confiée à un cabinet expert. Cette prospection nationale et internationale a pour objet de trouver un investisseur susceptible de reprendre l’outil de production et le personnel.</p> <p>L’activité accueillie et les conditions d’implantation ne devront pas fragiliser les autres entreprises d’imprimerie locales.</p> <p>Cette action sera conduite par un consultant expert dans le créneau imprimerie et comprendra trois phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Evaluation de l’existant : outils et compétences des personnels ; 2) Prospection active ; 3) Accompagnement initial sur le territoire des porteurs de projet : appui à la visite de site et aux rencontres avec les partenaires. <ul style="list-style-type: none"> • Une plaquette de promotion du territoire pour accompagner cette mission sera réalisée en lien avec Fibre Active et les partenaires du territoire (pays NM, CC) actions à mener : <p>Une mission complémentaire sera menée afin de relancer régulièrement les prospects pour les amener à formaliser leur offre.</p> <p>L’objectif est d’obtenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Un descriptif de l’entreprise et l’identité de l’interlocuteur. 2) Un descriptif sommaire de la stratégie de développement et les raisons pour lesquelles elle s’intéresse au site. 3) Des éléments quantitatifs sur le projet (par exemple : montant des investissements, besoins en immobilier, la création d’emplois, ...). 4) Une estimation du niveau de faisabilité d’une implantation sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le travail à réaliser : remise de documents, offre de site, visite de site, organisation de rencontre avec le personnel, suggestion d’échéancier... ; ➢ Participer aux différentes visites du site avec les prospects et aux rendez-vous nécessaires que ce soit à Château-Chinon, à Nevers ou dans les entreprises ; ➢ Assurer l’interface entre les projets et le comité de pilotage de la mission. <p>2^{ème} phase (en cas de non aboutissement de la première phase) : Prospection élargie vers d’autres secteurs d’activité.</p> <p><i>Faute d’avoir identifié une entreprise d’imprimerie désireuse de reprendre l’activité sur le site, une prospection sera engagée pour identifier et accueillir sur ce site d’autres activités. Cette prospection sera assurée par Fibre Active par le biais d’une convention entre l’Etat et cette agence de développement.</i></p> <p>3^{ème} phase : Etudes et travaux d’aménagement (hypothèse : acquisition par une collectivité).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déterminer, en fonction des besoins et des possibilités du territoire relevés par le diagnostic, les scénarii envisageables pour la requalification du bâtiment. Ceux-ci devront répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité avec le réaménagement déjà engagé pour la requalification du site de DIM ; - Prise en compte de l’emplacement du site au centre ville ; - Devenir de l’outil de production (si non repris). 2) Aménager les lieux en fonction du projet accueilli. 	

Objectif - résultat attendu				
<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un ou plusieurs porteurs de projet pour fin mars 2009 si imprimerie ou pour juillet 2010 si autre activité. - Requalifier le site pour répondre à cette demande. - Aménager les bâtiments non utilisés par le porteur de projet. 				
Maîtres d'ouvrage				
1 ^{ère} phase : Préfecture de région (SGAR), en lien avec le conseil régional de Bourgogne				
2 ^{ème} phase : Agence de développement Fibre Active				
3 ^{ème} phase : CCHM ²				
Partenaires				
Europe, Etat, conseil régional Bourgogne, conseil général de la Nièvre, CCI, Fibre Active, Bourgogne Développement				
Début de l'opération				
Janvier 2009				
Délai de réalisation				
<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} phase (prospection ciblée) : fin mars 2009 - 2^{ème} phase : juillet 2010 - 3^{ème} phase : fin 1^{er} semestre 2011 				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Phase 1 : Prospection ciblée (imprimerie)				
Evaluation de l'existant	50 000	Etat (FNADT-CPER)	50 000	100,0
Prospection ciblée : cabinet ACSAN				
Accompagnement porteur projet				
Mission complémentaire : cabinet ACSAN	16 000	Etat (FNADT-CPER)	16 000	100,0
Total phase 1	66 000	Total	66 000	
Phase 2 (éventuelle) : Prospection élargie (autres activités)				
Outils de prospection	30 000	Etat (FNADT - PLR)	30 000	100,0
Prospection ciblée				
Accompagnement porteur projet				
Total phase 2	30 000	Total	30 000	
Phase 3 (chiffrage à valider par avenant en fonction des résultats de la phase 1 ou de la phase 2)				
Acquisition (si acquisition par une collectivité territoriale)	2 305 000	FEDER 1-2 ¹	691 500	30,0
Etudes		Etat (FNADT - PLR)	1.152.500 ²	50,0
Travaux d'aménagement				
Assistance à maîtrise d'ouvrage (12 %)		Autofinancement ¹	461 000 ²	20,0
Total phase 3	2 305 000	Total	2 305 000	100,0
TOTAL	2 401 000		2 401 000	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Nombre de projets identifiés ; nombre de projets qualifiés ; nombres de visites avec prospects sur site ; Nombre d'emplois créés : 25				

¹ Recettes nettes, intégrant les loyers, à actualiser au moment du dépôt du dossier pour déterminer le montant des aides publiques.

² Un autofinancement de la CCHM ou de la ville de Château-Chinon à hauteur de 461 000 € tout comme le financement Etat-crédits PLR de 1 152 500 € sont subordonnés à la réalisation d'un projet ayant reçu l'aval de ladite collectivité.

Action transversale

Action transversale	INTITULE DU PROJET			
<i>N° FICHE ACTION</i> 2	Conduire une mission d'expertise sur les potentialités du territoire visant à définir une stratégie d'action et de promotion du territoire, complémentaire au programme d'action du contrat de revitalisation. (PLR)			
<i>Diagnostic - constat</i>				
<p>Dans le cadre de la fermeture annoncée des établissements de la défense situés à Château-Chinon, des actions de revitalisation complémentaires à celles déjà engagées sur le bassin d'emploi de Château-Chinon seront mises en œuvre et des moyens spécifiques dédiés.</p> <p>Pour assurer cette complémentarité, renforcer la dynamique économique locale et garantir une synergie des moyens, une analyse de la démarche entreprise dans le cadre du contrat, notamment au regard des conditions de réalisation des premières actions et du rendu de l'étude sur l'offre foncière, permettrait de valider la stratégie d'action.</p>				
<i>Description de l'action</i>				
<p>Confier à un prestataire qualifié une mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyse socio économique et d'attractivité du territoire cible ; - d'analyse du programme d'actions du contrat de revitalisation signé le 23 mai 2008 ; - de préconisations d'un programme d'actions structurantes pour développer l'économie et l'emploi, prenant particulièrement en compte la requalification du foncier rendu disponible par la défense (EIAT et SRRE) ; - de proposition d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'une mission de prospection exogène des activités économiques créatrices d'emplois susceptibles d'être accueillies sur le territoire cible. 				
<i>Objectif - résultat attendu</i>				
<p>Disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un programme d'actions enrichi ; - d'une feuille de route opérationnelle pour la conduite d'une mission de prospection exogène. 				
<i>Maître d'ouvrage</i>				
Etat				
<i>Partenaires</i>				
Europe, conseil régional de Bourgogne, conseil général de la Nièvre, chambres consulaires, Fibre Active, Bourgogne Développement, Pays Nivernais-Morvan				
<i>Début de l'opération</i>				
Début mission le 16 mars 2009				
<i>Délai de réalisation</i>				
Mi juin 2009				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Cabinet expert	24 000€	Etat- FRED (hors PLR)	24 000€	100%
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</i>				
Réalisation des objectifs cumulés du contrat de revitalisation et du PLR.				

N° AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 3	Développer l'offre territoriale disponible sur le canton de Château-Chinon et celle identifiée comme structurante pour le territoire, en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises. (PLR)
Diagnostic - constat	
<p>La commune de Château-Chinon Ville ne dispose pas d'espaces fonciers structurants pour l'accueil d'entreprises, à l'exclusion du site laissé vacant par l'entreprise DIM dont la requalification est déjà prise en charge par le contrat de revitalisation, et des zones artisanales suivantes (propriété publique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - celle de Chaligny à Saint-Hilaire-en-Morvan (disponible : 2 parcelles de respectivement 1,2 et 0,7 ha) ; - celle de Salorge à Château-Chinon Campagne (disponible : 1,2 hectare). <p>Il faut valoriser ces sites situés dans le périmètre de la communauté de communes d'appartenance (communauté de communes du Haut-Morvan).</p> <p>Il convient de disposer, à proximité de Château-Chinon, d'une offre foncière d'une dizaine d'hectares susceptible d'accueillir des activités fortement créatrices d'emplois. L'acquisition de 6 à 8 hectares sur la zone de Chaligny répond à cet objectif.</p> <p>Par ailleurs, le territoire de la commune de Luzy peut accueillir un aménagement rapide de 10 HA.</p>	
Description de l'action	
1^{ère} Phase : Acquérir le foncier.	
<p>Cette action sera réalisée en lien avec les démarches engagées dans le cadre du contrat de revitalisation, visant à caractériser les zones d'activité existantes ou potentielles.</p> <p>Elle visera à l'acquisition d'une parcelle de 9,96 ha sur la zone de Chaligny.</p>	
2^{ème} Phase : Conduire les études et les travaux d'aménagement des zones considérées	
<p>Cette phase comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des études d'aménagements (étude APS, maîtrise d'œuvre) ; - la viabilisation des terrains appartenant aux zones considérées ; - la construction et/ou l'aménagement de bâtiments industriels ; - l'aménagement des accès et de la signalétique. 	
Objectif – résultat attendu	
<p>Disposer début 2010 d'une offre foncière immédiatement disponible pour répondre à la demande d'installation de PME et TPE créatrices d'emplois et création de 50 emplois sur la durée du plan.</p>	
Maîtres d'ouvrage	
<p>Communauté de communes et/ou société d'économie mixte dans le cas d'identification d'entreprises intéressées pour une implantation dans les futurs locaux.</p>	
Partenaires	
<p>Europe, Etat, conseil régional de Bourgogne, conseil général de la Nièvre, CCI, CMA, Fibre Active</p>	
Début de l'opération	
<p>Novembre 2008</p>	
Délai de réalisation	
<p>Premier semestre 2010</p>	

<i>Coût de l'action</i>						
Principaux postes de dépenses		Montant HT	Ressources	Montant HT	%	
Phase 1 : Acquérir le foncier						
ZA Chaligny	Acquisition extension	77 814,48	Etat (FRED - PLR)	33 300	42,0	
		1421.60	Conseil général-FDT (en cours)	30 000	37,9	
			Autofinancement	15 936	20,1	
Total Phase 1		79 236	TOTAL	79 236	100	
Phase 2 : Conduire les études et les travaux d'aménagement des zones considérées.						
ZA Chaligny	Etude APS, maîtrise d'œuvre + travaux	1 700 000 70 000 m2 x 20 €/m2 30 000 m2 x 10€/m2	Hypothèse revente du terrain aménagé 8€/m2 x 70 000 m2	560 000		
			Base subventionnable 1 140 000 €			
			Etat (FRED - PLR)	570 000	50	
			Conseil général ZA départementale sur deux ans	180 000	15,79	
			CRB	162 000	14,21	
			Autofinancement	228 000	20	
ZA Salorge	Travaux	420 000 12 000 m2 x 35 €/m2	Hypothèse revente du terrain aménagé 8€/m2 x 12 000 m2	96 000		
			Base subventionnable 324 000 €			
			Etat (FRED - PLR)	159 200	49,14	
			Conseil général ZA locale sur deux ans	100 000	30,86	
			Autofinancement	64 800	20	
Total phase 2		2 120 000	Total phase 2	2 120 000		
TOTAL		2 199 236	TOTAL	2 199 236		
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs						
Nombre d'emplois créés : 50 sur la durée du plan.						

Axe 2 – Consolider les activités économiques existantes, développer de nouvelles activités notamment dans la filière bois et accompagner la diversification des filières présentes sur le territoire

N° AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 4	Développer le tourisme résidentiel par le renforcement d'équipements culturels attractifs et la création de résidences hôtelières et de loisirs (PLR)
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Le tourisme représente un vecteur important de développement des régions à dominante rurale. La qualité de l'environnement dans le Morvan est un atout indéniable pour le développement de telles activités. L'offre culturelle et de loisir du Parc naturel régional du Morvan se traduit déjà par une fréquentation importante (800 000 visiteurs estimés pour la région des Grands Lacs et 800 000 visiteurs pour le site de Vézelay). Par ailleurs, les sites culturels du bassin de Château-Chinon attirent 30 000 visiteurs pour le château de Bazoches, 40 000 visiteurs pour le site de Bibracte et 12 000 visiteurs pour les musées de Château-Chinon. Force est de constater que ces chiffres de fréquentation ne se traduisent pas par des créations d'emplois et de richesses suffisantes au regard de ces statistiques de fréquentation. De fait, il est nécessaire de renforcer la qualité et la diversité des offres culturelles en rompant l'isolement des différents sites dans une démarche de réseau et en créant les conditions nécessaires pour que les touristes résident plus longtemps sur le territoire.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>1 : Développer ou requalifier l'offre des sites culturels majeurs à partir de l'outil numérique Enrichir les sites muséographiques en s'appuyant sur les technologies numériques appliquées au patrimoine, et principalement sur le site des musées de Château-Chinon (création d'une cité muséale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux produits muséographiques pour Château-Chinon ; - Révision de la muséographie du site de Bibracte : action en cours qui servira de guide méthodologique ; - Outils numériques pour les lieux de mémoire : Dun-les-Places, Musée de la résistance de St-Brisson ; - Outils numériques pour le centre de la forêt à St-Brisson. <p>2 : Développer les actions de promotion et de commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Promouvoir une structure privée de commercialisation de séjours touristiques : à déterminer selon étude précédente. - 2.2 : Créer des outils de promotion de l'offre touristique. <p>3 : Accompagner la création de projets touristiques et culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du Haut-Folin 	
<i>Objectif - résultat attendu</i>	
<p>Doubler le nombre de visiteurs des musées de Château-Chinon par le développement de nouveaux outils muséographiques en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies, en synergie avec les autres sites dont l'objectif est d'accroître leur fréquentation de 30%.</p> <p>Accroître la capacité résidentielle hôtelière et de loisir pour allonger la durée de séjour des touristes sur le bassin de Château-Chinon.</p> <p>Accroître la fréquentation des équipements hôteliers en développant une commercialisation de séjours touristiques.</p>	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
A définir selon les actions.	
<i>Partenaires</i>	
Europe, Etat, conseil régional de Bourgogne, conseil général de la Nièvre, CCI, Massif central, Parc naturel régional du Morvan, communautés de communes (Haut-Morvan, autres communautés de communes d'accueil des projets).	
<i>Début de l'opération</i>	
2010	

<i>Délai de réalisation</i>				
Fin 2011.				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
1 : Développer ou requalifier l'offre des sites culturels majeurs à partir de l'outil numérique				
Travaux cité muséale Château-Chinon Maîtrise d'ouvrage conseil général 58	1 800 000	Etat (FRED-PLR)	520 000	28,89
		Feder mesure 3-3b ¹	360 000	20,0
		Autofinancement CG58	920 000	51,11
Total	1 800 000	Total	1 800 000	100,0
Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création de galeries numériques dans les musées et grands sites patrimoniaux du Morvan (étude globale et sites par sites)	90 000	Etat (FRED-PLR)	36 000	40,0
		Bourgogne Numérique	36.000	40,0
		Leader Parc	18.000	20,0
Total	90 000	Total	90 000	100,0
Investissement dans une galerie numérique pour la cité muséale de Château-Chinon Conseil général ⁵	250 000	Etat (FRED- PLR)	100 000	40,0%
		Feder mesure 3-3b ¹	50 000	20,0
		Bourgogne numérique ²	50 000	20,0
		Autofinancement ⁵	50 000	20,0
Total	250 000	Total	250 000	100,0
Investissement pour la création de galeries numériques dans les musées et grands sites patrimoniaux du Morvan (étude globale et sites par sites)	1 000 000	Feder mesure 3-3b ¹	200 000	20
		Bourgogne numérique ³	600 000	60,0
		Autofinancement	200 000	20,0
Total	1 000 000	Total	1000 000	100,0
Animation pour le développement de la culture numérique dans le champ culturel Parc du Morvan	50 000	Bourgogne numérique ⁴	20 000	40,0
		Etat (FRED- PLR)	20 000	40,0
		Autofinancement	10 000	20,0
Total	50 000	Total	50 000	100,0
Total 1	3 190 000	Total 1	3 190 000	
2 : Développer la fréquentation hôtelière par des actions de promotion et de commercialisation				
Création d'outils de promotion de l'offre touristique	50 000	Etat (FNADT-CPER)	40 000	80,0
		Autofinancement	10 000	20,0
Total 2	50 000	Total 2	50 000	

¹ Sous réserve du respect des règles spécifiques d'éligibilité.

² Sous réserve de la satisfaction aux critères d'éligibilité au règlement : les actions devront relever d'usages innovants et pilotes.

³ Par projet : taux d'intervention maximum de 50% et plafond de 100 000 euros et sous réserve de la satisfaction aux critères d'éligibilité du règlement (les actions devront relever d'usages innovants et pilotes) et sous réserve des disponibilités budgétaires annuelles.

⁴ Financement possible sur des coûts salariaux non couverts par la cotisation du conseil régional de Bourgogne au Parc du Morvan et sous réserve d'éligibilité au règlement d'intervention.

⁵ En fonction des résultats de l'étude de faisabilité menée par le Parc. Les crédits seraient engagés en 2011.

3 : Accompagner la création de projets touristiques et culturels				
Aménagements Haut-Folin (partie Nièvre) + signalétique - Aménagement du chalet de Préperny (restauration rapide) : 100.000 € - Point lecture du paysage : 12.000 € - Piste de descente VTT : 15.000 € - Signalétique : 15.000 € - Balisage ski de fonds et randonnée : 7.000 € - Stationnement : 30.000 € - Promotion : 5.000 € - Maîtrise d'œuvre : 16 000€	200 000	Etat (FNADT-CPER)	80 000	40,0
		Fonds européens Feader ¹ mesure 313-2	40 000	20,0
		Conseil régional ²	20 000	10,0
		Conseil général	20 000	10,0
		Autofinancement	40 000	20,0
Total 3	200 000	Total 3	200 000	
Total global de l'action	3 440 000	Total global de l'action	3 440 000	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Nombre d'emplois créés : 35 emplois directs				

¹ Sous réserve du respect des règles spécifiques d'éligibilité.

² Budget maximum avec un taux d'intervention d'aides publiques de 20% sur la partie aménagement du chalet de Préperny et construction d'un bâtiment dédié à la restauration rapide s'inscrivant dans une démarche environnementale et de développement durable.

N° AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 5	Développer les filières agro-alimentaires
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Dans le secteur de la viande, la production de bovins est actuellement majoritairement orientée vers l'exportation d'animaux maigres à destination de l'Italie (jeunes mâles), et de l'Espagne (jeunes femelles). Elle est soumise à la fluctuation des cours et subit les contraintes liées aux risques sanitaires (fermeture des frontières, ...). Dans ce système, la valeur ajoutée liée à l'engraissement des animaux ne profite pas au territoire.</p> <p>Le territoire dispose d'atouts importants, en termes de qualité de viande (charolais) et d'image (produits du Morvan), insuffisamment valorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'activité abattage : deux abattoirs (Luzy et Corbigny) et de tueries de volailles. En revanche, il n'existe plus d'abattoir de volailles ; - pour l'activité salle de découpe : l'abattoir de Luzy a adossé à sa structure une salle de découpe. Un projet de modernisation est en cours et prévu dans le contrat de revitalisation. ; - pour l'activité transformation : deux entreprises assurent une transformation locale de viande (Dussert à Arleuf et Les terrines du Morvan à Onlay). Un projet de laboratoire de transformation aux normes CE à Luzy permettra aux agriculteurs de transformer eux-mêmes leur viande afin de proposer à la vente des recettes « maison » ; - pour l'activité vente et promotion : il existe des magasins de vente de produits locaux, parsemés sur le territoire, détenus par les fabricants eux-mêmes qui vendent en majorité leur produit (les terrines du Morvan, les ruchers du Morvan, Dussert, les biscuits Grobost, le potager sucré...). Il n'existe pas d'organisation commune de vente. Les marchés hebdomadaires représentent 35 % de la consommation de produits fermiers. Cependant ils ne sont plus adaptés aux nouveaux modes de consommation (soir, week-end ...) <p>Pour la commercialisation de la viande (bovine, ovine et porcine), afin de répondre aux exigences et aux logiques des unités de transformation "industrielles" installées sur le territoire et à celles des petites et moyennes surfaces, il est nécessaire de s'appuyer sur des volumes de production conséquents (nombre d'éleveurs engagés, nombre d'animaux engraisés, ...), et sur une logistique structurée afin d'assurer un approvisionnement régulier en quantité et en qualité (cahier des charges communs).</p> <p>Aussi, la transformation, la commercialisation et la promotion des produits locaux méritent d'être développées et organisées.</p> <p>En outre, en dehors de la filière bovine il y aurait, à ce jour, nécessité d'organiser une filière autour de l'élevage de porc. Le parc du Morvan en lien avec des producteurs et des entreprises de transformations locales sont en cours de réflexion.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p><u>1 / Organiser la production et la commercialisation de viandes bovines générant de la valeur ajoutée sur le territoire, par une activité d'engraissement</u></p> <p>Accompagner le groupe d'éleveurs organisé et qui souhaite s'engager dans la démarche ; Accompagner financièrement la démarche collective et la formation des acteurs.</p> <p><u>2 / Organiser la transformation des produits localement pour une vente en circuit court :</u></p> <p><i>- Pour l'activité abattage,</i></p> <p>Conforter les outils communs d'abattage des bovins, ovins et porcs ; Développer les systèmes d'abattage des volailles en proximité, voire chez les producteurs (possibilité de mise à disposition à d'autres exploitants en proximité). Pour cela, accompagner financièrement des lieux d'abattage des volailles en proximité, voire chez les producteurs (possibilité de mise à disposition à d'autres exploitants en proximité).</p>	

- Pour l'activité transformation,

Créer un, voire deux ateliers de transformation des produits agricoles locaux.

- Pour l'activité commercialisation, développer les marchés en circuits courts sous toutes ses formes :

Adapter au nouveau mode de consommation. Pour cela, notamment, soutenir l'adaptation des marchés hebdomadaires aux nouveaux modes de consommation ;

Créer une vitrine commune des produits locaux sur la zone de Chaligny à travers des aménagements typés ;

Identifier les besoins en logistique de l'ensemble des entreprises productrices de produits locaux ;

Prospecter sur des marchés nouveaux, vers des nouvelles clientèles (clientèle du e-commerce), vers de nouvelles entreprises agroalimentaires intéressées pour s'installer en Nivernais-Morvan (en particulier, celles permettant de répondre aux chaînons manquant dans l'organisation de la filière viande).

3/ Initier le développement d'une filière porcine de qualité sur le territoire.

Avec une cible de développer ultérieurement d'autres élevages sur le territoire du Morvan, le projet porté par cette action est d'engager le développement de cette filière par l'accompagnement à la création de petites unités d'élevage en plein air, qui pourraient bénéficier de la marque Parc.

Objectif – résultat attendu				
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la valorisation des produits agricoles ; - Transformer les produits localement ; - Permettre une valeur ajoutée des productions agricoles ; - Sécuriser les entreprises existantes et faciliter l'installation des nouvelles. 				
Maîtres d'ouvrage				
Parc du Morvan, exploitants agricoles, collectivités locales, CERD, Chambre d'Agriculture....				
Partenaires				
Europe, conseil régional de Bourgogne, conseil général de la Nièvre, Pays Nivernais-Morvan, Parc naturel régional du Morvan, communauté de communes.				
Début de l'opération				
2010.				
Délai de réalisation				
3 ans				
Coût de l'action sur une année (à valider à l'issue de la phase étude conduite par le maître d'ouvrage)				
Engraissement/Animation (accompagnement du groupe, analyse des besoins et organisation) Formation et conseil technique Investissement	50 000 €	Etat (FRED - PLR) Leader Parc du Morvan	20 000 € 27 500 € 2 500 €	40% 55% 5%
Etude sur les besoins en logistique des entreprises de ventes de produits locaux	40 000 €	Etat (FRED - PLR) Leader Parc du Morvan	16 000 € 22 000 € 2 000 €	40% 55% 5%
TOTAL	90 000 €		90 000 €	100 %
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus et accompagnés : 40 agriculteurs diversifiés ou porteurs de projet accompagnés dont 5 relevant du programme régional à l'installation. - Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche collective d'engraissement - Nombre de journées de formations mises en place - Nombre de points de vente créés, de partenariats avec les industriels locaux et emplois induits. - Nombre d'emplois créés par des nouveaux projets 				

N° AXE 3	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 6	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Les aides à l'emploi proposées par un territoire constituent un élément d'incitation significatif pour l'accueil et/ou le développement d'activités créatrices d'emploi, en particulier sur un territoire fortement rural.</p> <p>A l'endogène, par cet appui financier appréciable en termes de trésorerie et d'effet levier sur les banques, par l'implication du territoire au montage du projet, elles peuvent favoriser la décision de l'entrepreneur à engager son projet.</p> <p><i>A l'exogène, compte tenu de la concurrence des territoires entre eux pour capter des projets économiques, le niveau d'aides proposées permet de renforcer l'attractivité d'un bassin d'emploi et ainsi de favoriser l'implantation d'entreprises.</i></p> <p>Dans les deux cas, pour être efficace, l'offre proposée par le territoire, à considérer dans sa globalité (foncier, aides à l'investissement, aides à l'emploi, infrastructure, accueil...), doit se caractériser par sa clarté (simplicité), sa rapidité de mise en œuvre (souplesse, circuit court) et son effet démultiplicateur (sur l'impact notamment en évitant l'effet d'aubaine, sur la mobilisation des partenaires et des banques).</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Accompagner les projets endogènes et exogènes créateurs d'emplois en CDI à temps plein.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>par une mobilisation large des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises proposés par l'ensemble des partenaires :</i> Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité communautaires et de celles spécifiques à chaque dispositif, les aides suivantes pourront être affectées de façon cumulative ou isolée à l'accompagnement d'un projet de développement économique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ aides sous forme de subventions : <ul style="list-style-type: none"> - fonds pour les restructurations de la défense (FRED), - dispositif d'aide à la création d'emplois durables du conseil régional de Bourgogne (volet emploi et ARPEGE), - fonds d'intervention de revitalisation des territoires (FIRT)¹, - dispositif Vivendi (jusqu'à fin juin 2010)¹ ; ▪ aides sous forme de prêts participatifs : <ul style="list-style-type: none"> - prêts bonifiés de la société de financement pour la réforme et le développement (SOFIRED), - prêts OSEO, - prêts et avances remboursables du conseil régional de Bourgogne, - dispositif Vivendi (jusqu'à fin juin 2010)¹. - <i>par une mobilisation coordonnée de ces dispositifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ coordination des dispositifs d'aides à l'emploi : Dans la limite des règles spécifiques à chaque dispositif, les conditions et modalités de mobilisation des aides à l'emploi seront définies conjointement par l'ensemble des partenaires. A cette fin, une fiche fixant les règles d'intervention selon la nature et l'importance du projet à accompagner sera élaborée et proposée à la validation du comité de pilotage. ▪ coordination de l'instruction de la demande à partir du dossier unique de demande : Pour garantir la clarté et la rapidité de l'accompagnement d'un projet, le dossier de demande d'aide sera présenté et instruit de façon coordonnée. <p>Selon des modalités à valider par le comité de pilotage, tout projet identifié sur le territoire du PLR et considéré comme valide après un analyse financière et économique fera l'objet chronologiquement :</p>	

¹ Les aides à l'emploi du FIRT et de Vivendi sont des fonds privés.

1. d'une présentation à l'ensemble des partenaires, notamment en mobilisant le dispositif RAPID 58 pour les projets fortement créateurs d'emploi¹,
2. d'un accompagnement porté par un chef de file désigné conjointement,
3. d'un dossier de demande de subventions unique,
4. *in fine*, d'un avis commun sur l'opportunité et le montant de l'aide formulé par un comité technique local de concertation.

Appuyer l'implantation d'entreprises par des aides directes au conseil et à la formation.

En complément des aides retenues dans le programme d'actions du contrat de revitalisation, notamment les actions 0.1.6 (mobilisation des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises par le conseil régional Bourgogne) et 3.1 (soutenir la mise en place du contrat pluriannuel de formation professionnelle et aider à la création de formations locales adaptées aux besoins des entreprises), une aide financière et à la formation peut être accompagnée par du FRED conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité spécifiques à ce dispositif et sous réserve que les différentes règles et plafonds applicables soient respectés.

Objectif - résultat attendu		
Accompagnement à la création minimale de 90 emplois		
Maîtres d'ouvrage		
Sous-préfet de Château-Chinon et Pays Nivernais-Morvan		
Partenaires		
Etat (dont OSEO), conseil régional de Bourgogne, chambres consulaires, Fibre Active, Vivendi, SOFIRED, entreprises ayant abondé le FIRT.		
Début de l'opération		
Date de signature du contrat		
Délai de réalisation		
Durée du contrat.		
Coût de l'action		
Dispositifs d'aide à l'emploi	Base par emploi (montant HT)	Enveloppe globale prévisionnelle
Aides à l'emploi : subventions		
Ministère défense : FRED (PLR)	3 200	288 000
Conseil régional : ARPEGE	1 800	162 000
Conventions Etat – entreprises : FIRT ²	2 750	247 500

Ces emplois pourront en outre bénéficier, en fonction des caractéristiques des publics recrutés, des mesures de droit commun d'aide à l'embauche (contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage,...).

¹ Cf fiche action 0.1.5 du contrat de revitalisation.

² Sous réserve de l'approbation par le Préfet de la Nièvre et l'(les) entreprise(s) contributives, après avis du comité technique et du comité de pilotage du fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires.

Autres dispositifs d'aide aux entreprises		
Ministère défense : FRED – aide au conseil et à la formation (PLR)	Jusqu'à 50 % du montant des dépenses éligibles pour un montant des dépenses éligibles < 152 k€ HT	55 000
Etat – crédits sectoriels DDTEFP : FNE formation	Taux d'intervention par action compris entre 25 % et 80 % en fonction de la taille de l'entreprise et selon les règles de gestion propres à ce dispositif	50 000
Conseil régional	/	108 000
Dispositif SOFIRED : prêt participatif	Non défini	Non défini
Total		910 500
<i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i>		
Nombre d'emplois créés : minimum 90 sur la durée du plan.		
Nombre de projets accompagnés : minimum 20 sur la durée du plan.		

4. ANNEXE

Tableau financier prévisionnel

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL

Fiche	Montant total	Europe	ETAT			CRB	CG 58	CCHM	Autres financeurs	Revente	A déterminer
			FNADT	FRED	Droit commun						
EIAT	2 401 000 €										
Acquérir, promouvoir et requalifier le site de l'EIAT	2 401 000 €	691 500 €	1 182 500 €		66 000 €	- €	- €	461 000 €	- €	- €	
Diagnostic	24 000 €										
Conduire une mission d'expertise	24 000 €	- €			24 000 €	- €	- €	- €	- €		
Développer l'offre territoriale sur le canton de Château-Chinon	2 199 236 €										
ZA Chaligny acquisition	79 236 €	- €		33 300 €		- €	30 000 €	15 936 €	- €	- €	
ZA Chaligny travaux 1 700 000 € (base subventionnable : 1 140 000 €)	1 700 000 €	- €		570 000 €		162 000 €	180 000 €	228 000 €		560 000 €	
ZA Salorges travaux 420 000 € dont 324 000 € base subventionnable	420 000 €	- €		159 200 €		- €	100 000 €	64 800 €		96 000 €	
Développer le tourisme résidentiel	3 440 000 €										
Travaux cité muséale château	1 800 000 €	360 000 €		520 000 €		- €	920 000 €	- €	- €		
Etude opportunité pour la création des galeries numériques	90 000 €	18 000 €		36 000 €		36 000 €	- €	- €	- €		
Travaux galerie Château-Chinon	250 000 €	50 000 €		100 000 €		50 000 €	50 000 €	- €	- €		
Création des galeries numériques	1 000 000 €	200 000 €				600 000 €		- €	200 000 €		
Coordination et animation des galeries numériques	50 000 €	- €		20 000 €		20 000 €	- €	- €	10 000 €		
Création outils promotion	50 000 €	- €			40 000 €	- €	- €	- €	- €		10 000 €
Aménagement du Haut-Folin	200 000 €	40 000 €			80 000 €	20 000 €	20 000 €	- €	- €		40 000 €
Agroalimentaire	90 000 €										
Etude animation engraissement	50 000 €	27 500 €		20 000 €		- €	- €	- €	2 500 €		
Etude besoins en logistique vente de produits du terroir	40 000 €	22 000 €		16 000 €		- €	- €	- €	2 000 €		
Emploi	910 500 €										
	910 500 €	- €		343 000 €	50 000 €	270 000 €	- €	- €	247 500 €		
TOTAL	9 064 736 €	1 409 000 €	1 182 500 €	1 817 500 €	260 000 €	1 158 000 €	1 300 000 €	769 736 €	462 000 €	656 000 €	50 000 €

TOTAL FINAL

9 064 736 €

